

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

demeurant à (N°, rue) : _____

(CP, Localité) : _____

Tél privé : _____ GSM : _____

Tél bureau : _____ E-mail : _____

Matricule : _____

ai l'honneur de solliciter une autorisation pour :

construire une maison unifamiliale

construire une maison bi-familiale

construire une maison à appartements de
..... unités

construire un bâtiment de commerce et d'habitation

..... unités d'habitation unités de commerce

construire un garage

construire un carport

installation pompes à chaleur/climatisation etc.

construire une remise / abri de jardin

installation de panneaux photovoltaïques

construire un mur de clôture

faire des transformations dans l'immeuble

d'aménager une place de stationnement

ériger un échafaudage pour :

renouvellement de la façade

renouvellement de la toiture

installation d'une marquise / store / pergola

installation d'une enseigne (lumineuse ou non)

autres : _____

Situation de l'objet : (N°, rue) : _____

(CP, Localité) : _____

À remplir en cas de construction d'une maison / résidence

Volume :m³ Surface habitable :m² Surf. const. brute :m²
Face du terrain :m Occupation sol :m² Surface seellé :m²
Surface terrain :ares Surface const. :m²

Nombre de logements :

Rez-de-chausséeunités àm²
Etage 1 :unités à m²
Etage 2 : unités à m²
Etage 3 : unités à m²
Etage 4 : unités à m²
Combles : unités à m²

Nombre de commerces :

Rez-de-chaussée : unités à m²

Autre affectation :

.....

Nombre d'emplacements

Adresses utiles :

Administration des Ponts &
Chaussées
103, rte de Peppange
L-3271 Bettembourg
Tél : 28462400
Fax : 52 15 94

Administration du Cadastre
1, Rue Charles Darwin
L-1433 Luxembourg
Tél : 247 54 400
Fax : 247 93 976
www.geoportail.lu

Dans l'espoir que la présente demande trouve votre accueil favorable, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Date : _____ Signature du demandeur : _____

Pièces à fournir pour une demande d'autorisation de bâtir (en double exemplaire)

- Plan de situation à l'échelle cadastrale, avec indication de l'immeuble concerné (extrait du plan cadastral récent) (www.geoportail.lu)
- Plan de situation à l'échelle 1/500 avec indication :
 - des limites de propriété
 - du nom du propriétaire
 - des propriétaires des fonds voisins
 - des marges de reculement par rapport aux limites de propriété
 - de l'implantation exacte des surfaces bâties
- Plan à l'échelle 1/250 avec indication des aménagements extérieurs tels que :
 - les voies d'accès
 - les terrasses
 - toute autre dépendance ou aménagement éventuel (abri de jardin)
 - le domaine public avec trottoirs, chaussée, bande de stationnement et bacs à verdure
 - Le domaine public est à représenter tel qu'il se présente sur place
 - les murs et clôtures (avec indication de leur hauteur hors terre)
 - les haies
 - etc.
- Mesurage de la parcelle à l'échelle 1/500 dressé par un géomètre officiel
- Mesurage dressé par un géomètre officiel - format digital
- Plan de tous les niveaux à l'échelle 1/50 ou 1/100, avec indication du compartimentage
- Plan de la cave à l'échelle 1/50 ou 1/100
- Plan du comble à l'échelle 1/50 ou 1/100, avec indication :
 - de la forme du toit
 - des installations de ventilation
 - des foyers
 - des cheminées

- Plan des vues en élévation de toutes les façades avec indication :
 - des pentes des voies publiques
 - des constructions voisines attenantes
- Un plan **et** une coupe des réseaux à l'échelle 1/50 ou 1/100 avec indication
 - du système d'évacuation des eaux usées
 - du système d'évacuation des eaux pluviales
 - du système d'évacuation du drainage
 - les réseaux de gaz, d'électricité et de P&T

Ces plans devront contenir toutes les profondeurs et cotes nécessaires au repérage des conduites, canalisations et regards dans le domaine privé et public.

- Coupes longitudinales et transversales avec indication :
 - de la hauteur libre des niveaux
 - du niveau du plancher du rez-de-chaussée par rapport à l'axe de la voie desservante (en rapport avec la hauteur du niveau de la mer)
 - de la topographie existante du terrain,
 - des modifications à apporter à la topographie

Divers :

- Indication
 - en couleur **rouge** (nouvelles parties de construction)
 - en couleur **jaune** (parties de construction à démolir)
- Photos de la situation existante
- CD (plans et photos)
- Conventions entre voisins
- Certificat établi par l'O.A.I.
- Calcul de la performance énergétique et certificat de performance énergétique
- Calcul relatif à la nature et à la résistance du sol
- Permission de voirie de l'Administration des Ponts et Chaussées
- Avis CGDIS

Avis de l'Administration des Sites & Monuments Nationaux

- Certificat attestant la conformité des plans et des travaux aux exigences d'accessibilité. (Loi du 7. Janvier 2022)